

PROCUREMENT DOCUMENT

Selection of Consultants

Call for Expressions of Interest

French Development Agency



DECEMBER 2025

CALL FOR EXPRESSIONS OF INTEREST

FEMINIST OPPORTUNITY NOW

CONSULTANCY SERVICES

Expressions of Interest

The International Planned Parenthood Federation (IPPF) Africa Region has sought and obtained funding from the French Development Agency (AFD) under the Feminist Support Fund (FSOF) and intends to use part of this funding to make payments for the project to select consultants to conduct the final evaluation in the 10 project countries.

The Candidate's Services will involve the recruitment of a team of consultants, namely: a principal consultant with proven experience in research on gender-based violence (GBV) or feminist evaluation methodologies, as well as four (4) national/regional consultants representing the four geographical areas of project implementation: West Africa, East Africa, Asia and Latin America.

IPPF Region Africa invites candidates to express their interest in providing the services described above.

This Call for Expressions of Interest is open to:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Consulting firms | <input checked="" type="checkbox"/> Individual consultants |
| <input type="checkbox"/> NGOs | <input type="checkbox"/> NGOs and consulting firms working in consortium |

The eligibility criteria for AFD funding are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for AFD-funded Procurement in Foreign Countries", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>.

Applicants may only submit one application in their own name or as part of a consortium. If an applicant (including a member of a consortium) submits or participates in multiple applications, these will be eliminated. However, the same subcontractor may participate in multiple applications.

If the Candidate is a Consortium, the Expression of Interest must include:

- a copy of the consortium agreement signed by all its members,
- or
- a letter of intent to form a Consortium, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Consortium agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered as Subcontractors.

The references and qualifications of subcontractors are not taken into account in the evaluation of applications.

Interested candidates must provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform the Services. To this end, they shall provide references for recent and similar services.

The similarity of the references will be analysed based on:

- The scope of the contracts;
- The nature of the Services: recruitment of a team of consultants for the final evaluation of the FON project;

- The field and technical expertise in programme evaluation, gender equality, feminist movements, sexual and reproductive health and rights (SRHR), or prevention of gender-based violence (GBV);
- The geographical context: Ethiopia, Kenya, Ivory Coast, Guinea, Burkina Faso, Niger, Sri Lanka, Bangladesh, Mexico, Colombia. *Language: English, French, Spanish, Bengali and/or Sinhala, Swahili or Amharic, as appropriate.*

IPPF Africa Region will also review the relevance of Expressions of Interest against the following criteria:

Lead Consultant:

- Solid expertise in international evaluation: at least 10 years' experience in evaluating complex, multi-country programmes, with a good command of AFD standards and OECD-DAC criteria.
- Thematic and methodological specialisation: strong expertise in gender, feminism, SRHR or GBV, with a proven ability to apply mixed, feminist and intersectional approaches.
- Leadership and professional rigour: proven experience in leading multinational teams, excellent analytical and writing skills, and a strong ethical commitment.

National/Regional Consultant:

- Experience and regional roots: at least 5 years' experience in evaluation, gender or feminism, with a good knowledge of GBV, SRHR and CSO issues at the local level.
- Qualitative and participatory skills: proficiency in qualitative data collection, facilitation and participatory analysis, with experience working with grassroots feminist organisations.
- Communication and collaboration: excellent language skills (English and regional languages), ability to work in multicultural teams and to deal with sensitive issues with ethics and empathy.

IPPF Africa Region will draw up a shortlist of a maximum of six (6) candidates per position, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the provision of the required services.

Expressions of interest must be sent by **18 February 2026** at the latest to ippfarbids@ippf.org, clearly indicating in the subject line the title of the position for which you are expressing interest (**Lead Consultant** or **Regional Consultant**, specifying the region: West Africa, East Africa, Asia or Latin America).

Application procedure:

- A **Letter of Interest**, outlining why you or your team/firm are well-suited for the assignment, including relevant experience and motivation.
- A **detailed profile** (maximum five pages) of the individual consultant, team, or firm, including names and roles of key personnel or company directors (for firms).
- At least **three (3) examples of similar assignments successfully completed**, demonstrating relevant expertise.
- Declaration of integrity, eligibility and environmental and social responsibility (see Appendix)

NB: IPPFAR will deduct 5% withholding tax for local (Kenyan based firm/individuals) and 20% for non-Kenyan based firm/individual consultants before making payment.

International Planned Parenthood Federation

AFRICAN REGIONAL OFFICE

Telephone: +254 020 4909000

Address: Merchant Square, Block C,^{5th}Floor | Riverside Drive

P.O. Box 30234 - 00100, Nairobi, Kenya

Interested candidates may obtain further information at the above address.

Marie-Evelyne Petrus-Barry
Regional Director, IPPF Africa

Signature:

Date:

Appendix to the Expression of Interest
(To be provided signed with the application, without modification of the text)

Declaration of integrity, eligibility and environmental and social responsibility

Title of the tender or proposal _____ (the "Contract")

To: _____ (the "Project Owner")

1. We acknowledge and accept that the French Development Agency (the "AFD") only finances the Project Owner's projects on its own terms, which are determined by the Financing Agreement that binds it directly or indirectly to the Project Owner. Consequently, there can be no legal relationship between the AFD and our company, our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors. The Project Owner retains sole responsibility for the preparation and implementation of the procurement process and the execution of contracts. Depending on whether the contracts are for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Project Owner may also be referred to as the Client or Purchaser.
2. We certify that we are not, and that none of the members of our consortium, suppliers, contractors, consultants or subcontractors are, in any of the following situations:
 - 2.1 Being in a state of or having been subject to bankruptcy, liquidation, receivership, administration, cessation of business, or any similar situation resulting from proceedings of a similar nature;
 - 2.2 Have been subject to:
 - a) A conviction handed down less than five years ago by a final judgment in the country where the Contract is to be performed, for fraud, corruption or any offence committed in connection with the award or performance of a contract (in the event of such a conviction, we have the option of attaching to this Declaration of Integrity additional information that would allow this conviction to be considered irrelevant in the context of the Contract);
 - b) An administrative sanction imposed less than five years ago by the European Union or by the competent authorities of the country in which we are established, for fraud, corruption or any offence committed in connection with the award or performance of a contract (in the event of such a sanction, we may attach to this Declaration of Integrity additional information that would allow this sanction to be considered irrelevant in the context of the Contract);
 - c) A conviction handed down less than five years ago by a final judgment for fraud, corruption or any offence committed in connection with the award or performance of a contract financed by AFD;
 - 2.3 Appearing on the financial sanctions lists adopted by the United Nations, the European Union and/or France, in particular in the context of the fight against terrorist financing and threats to international peace and security;
 - 2.4 Have been subject to termination at our sole fault during the last five years due to a serious or persistent breach of our contractual obligations during the performance of a previous contract, provided that this sanction has not been contested by us or has not given rise to a court decision overturning the termination at our sole fault;
 - 2.5 Not having fulfilled our obligations relating to the payment of our taxes in accordance with the legal provisions of the country where we are established or those of the country of the Project Owner;
 - 2.6 Being subject to an exclusion decision by the World Bank and appearing on the list published at <http://www.worldbank.org/debarr> (in the event of such an exclusion decision, we may attach to this Declaration of Integrity additional information that would allow this exclusion decision to be considered irrelevant in the context of the Contract);

- 2.7 Having produced false documents or made false statements when providing the information required by the Project Owner as part of this procurement and contract award process.
3. We certify that we are not, and that none of the members of our consortium or our suppliers, contractors, consultants and subcontractors are, in any of the following situations of conflict of interest:
 - 3.1 Controlling shareholder of the Project Owner or subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the AFD and resolved to its satisfaction.
 - 3.2 Having business or family ties with a member of the Project Owner's services involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction;
 - 3.3 Controlling or being controlled by another tenderer or consultant, being under the control of the same company as another tenderer or consultant, receiving from another tenderer or consultant or awarding to another tenderer or consultant, directly or indirectly, subsidies, having the same legal representative as another tenderer or consultant, maintain direct or indirect contact with another bidder or consultant, allowing us to have and give access to the information contained in our respective bids or proposals, to influence them, or to influence the decisions of the Project Owner;
 - 3.4 Be engaged in an intellectual services assignment which, by its nature, may prove incompatible with our assignments on behalf of the Project Owner;
 - 3.5 In the case of a procedure for the award of a works, supplies or equipment contract:
 - a) Having prepared ourselves or having been associated with a consultant who has prepared specifications, plans, calculations and other documents used in the procurement procedure;
 - b) Being ourselves, or one of the firms with which we are affiliated, recruited, or to be recruited, by the Project Owner to supervise or control the works under the Contract.
4. If we are a public institution or a public company, in order to participate in a competitive tendering procedure, we certify that we enjoy legal and financial autonomy and that we are managed in accordance with the rules of commercial law.
5. We undertake to notify the Project Owner without delay of any change in the situation with regard to points 2 to 4 above, and the Project Owner shall inform the AFD accordingly.
6. In the context of the award and performance of the Contract:
 - 6.1 We have not committed and will not commit any unfair practices (actions or omissions) intended to deliberately mislead others, intentionally conceal information from them, surprise or vitiate their consent, or cause them to circumvent legal or regulatory obligations and/or violate their internal rules in order to obtain an illegitimate benefit.
 - 6.2 We have not committed and will not commit any unfair practices (actions or omissions) contrary to our legal or regulatory obligations and/or our internal rules in order to obtain an illegitimate benefit.
 - 6.3 We have not promised, offered or granted, and will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to (i) any Person holding a legislative, executive, administrative or judicial office within the State of the Project Owner, whether appointed or elected, permanent or temporary, remunerated or not, and regardless of their hierarchical level, (ii) any other Person who performs a public function, including for a public body or public enterprise, or who provides a public service, or (iii) any other Person defined as a public official in the State of the Project Owner, an undue advantage of any kind, for themselves or for another person or entity, in order for them to perform or refrain from performing an act in the exercise of their official duties.

- 6.4 We have not promised, offered or granted, and will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to any Person who directs a private sector entity or works for such an entity, in any capacity whatsoever, an undue advantage of any kind, for themselves or for another person or entity, in order for them to perform or refrain from performing an act in violation of their legal, contractual or professional obligations.
 - 6.5 We have not committed and will not commit any act likely to influence the procurement process to the detriment of the Project Owner, and in particular any anti-competitive practice having the object or effect of preventing, restricting or distorting competition, in particular by seeking to limit access to the Contract or the free exercise of competition by other companies.
 - 6.6 Neither we, nor any member of our consortium, nor any of our subcontractors will acquire or supply equipment or intervene in sectors subject to embargoes by the United Nations, the European Union or France.
 - 6.7 We undertake to comply with and ensure that all our subcontractors comply with the environmental and social standards recognised by the international community, including the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO) and international conventions for the protection of the environment, in accordance with the laws and regulations applicable in the country where the Contract is performed. In addition, we undertake to implement environmental and social risk mitigation measures where indicated in the environmental and social management plan provided by the Project Owner.
7. We, the members of our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, authorise the AFD to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification to auditors appointed by the AFD.

Name: _____ In my capacity as: _____

Duly authorised to sign for and on behalf of¹ : _____

Signature: _____

Date: _____

¹ In the case of a consortium, enter the name of the consortium. The person signing the tender, proposal or application on behalf of the tenderer, consultant or candidate shall attach to it the power of attorney granted by the tenderer, consultant or candidate.

DOCUMENT DE PASSATION DE MARCHES

Sélection de Consultants

-

Appel à Manifestations d'Intérêt

Agence Française de Développement



DECEMBRE 2025

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

FEMINIST OPPORTUNITY NOW

SERVICES DE CONSULTANT

Manifestations d'Intérêt

L'International Planned Parenthood Federation (IPPF) Africa Region a sollicité et obtenu un financement de l'Agence Française de Développement ("AFD") dans le cadre du Fonds de soutien féministe (FSOF), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet de sélections de consultants chargé de l'évaluation finale dans les 10 pays du projet.

Les Services du Candidat auront pour objet le recrutement de l'équipe de consultants à savoir : un(e) consultant(e) principal(e), disposant d'une expérience avérée en recherche sur les violences basées sur le genre (VBG) ou en méthodologies d'évaluation féministes, ainsi que quatre (4) consultants nationaux/régionaux représentant les quatre pôles géographiques de mise en œuvre du projet : l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Asie et l'Amérique latine.

L'IPPF Region Afrique invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

Bureaux d'études

Consultants individuels

ONG

ONG et bureau(x) d'études en Groupement

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

– une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

– une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services : recrutement d'une équipe de consultants pour l'évaluation finale du projet FON ;
- Du domaine et de l'expertise technique en évaluation de programmes, égalité de genre, mouvements féministes, santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR), ou prévention des violences basées sur le genre (VBG) ;
- Du contexte géographique Ethiopia, Kenya, Ivory Coast, Guinea, Burkina-Faso, Niger, Sri Lanka, Bangladesh, Mexico, Colombia. *Langue : Anglais, Français, espagnol, bengali et/ou cinghalais, swahili ou amharique, selon le cas.*

L'IPPF Region Afrique examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

Consultant Lead :

- Expertise solide en évaluation internationale : au moins 10 ans d'expérience dans l'évaluation de programmes complexes et multi-pays, avec une bonne maîtrise des standards AFD et des critères OCDE-CAD.
- Spécialisation thématique et méthodologique : forte expertise en genre, féminisme, SDSR ou VBG, avec une capacité avérée à appliquer des approches mixtes, féministes et intersectionnelles.
- Leadership et rigueur professionnelle : expérience confirmée dans la conduite d'équipes multinationales, excellentes compétences analytiques et rédactionnelles, et engagement éthique fort.

Consultant National/Regional:

- Expérience et ancrage régional : au moins 5 ans d'expérience en évaluation, genre ou féminisme, avec une bonne connaissance des enjeux VBG, SDSR et des OSC au niveau local.
- Compétences qualitatives et participatives : maîtrise de la collecte de données qualitatives, de la facilitation et de l'analyse participative, avec une expérience auprès d'organisations féministes de base.
- Communication et collaboration : excellentes compétences linguistiques (anglais et langues régionales), capacité à travailler en équipes multiculturelles et à traiter des thématiques sensibles avec éthique et empathie.

L'IPPF Region Afrique dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum par poste, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être envoyées, au plus tard le **18 février 2026** à l'adresse ippfarbids@ippf.org , en indiquant clairement dans l'objet du message le titre de la mission pour laquelle vous manifestez votre intérêt (**Consultant e Lead** ou **Consultant-e régional-e**, en précisant la région : Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie ou Amérique latine).

Procédure de candidature :

- Une **lettre d'intérêt** expliquant pourquoi vous ou votre équipe/cabinet êtes bien qualifiés pour la mission, en mettant en avant l'expérience pertinente et la motivation.
- Un **profil détaillé** (maximum cinq pages) du consultant individuel, de l'équipe ou du cabinet, incluant les noms et les rôles du personnel clé ou des dirigeants (pour les cabinets).
- Au moins **trois (3) exemples de missions similaires menées avec succès**, démontrant l'expertise pertinente.
- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale (voir Annexe)

NB : IPPFAR déduira une retenue à la source de 5 % pour les cabinets/personnes basés au Kenya et de 20 % pour les cabinets/personnes non basés au Kenya avant le paiement.

International Planned Parenthood Federation

AFRICAN REGIONAL OFFICE

Telephone: +254 020 4909000

Adresse: Merchant Square, Block C, 5th Floor | Riverside Drive

P.O. Box 30234 - 00100, Nairobi, Kenya

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée.

Marie-Evelyne Petrus-Barry

Directrice regional IPPF Afrique

Signature :

Date :

**Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)**

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.